



**ACTU PME** Le cabinet Sponsorize épaulé aussi bien les entreprises que les collectivités dans le développement de projets de partenariats entre le secteur public et les entreprises privées. Quels bénéfices les entreprises privées ont-elles en collaborant avec le secteur public ?

**Sebastian Chiappero** Il s'est opéré une mini-révolution ces 5 dernières années au sein des collectivités publiques romandes. Ce qui paraissait être impossible naguère, se concrétise depuis un certain nombre d'année. A savoir la croissance d'échanges et de relations à divers niveaux entre le monde privé et le monde public.

Ce qui existe depuis une 15aine d'année en France ou en Angleterre avec la mise en place d'une législation propre aux partenariats public-privés (PPP) avec des outils comme les contrats cadres PPP n'en est qu'aux prémices en Suisse.

En outre, des structures voient le jour avec la création de plates-formes d'échanges comme le Cercle des Partenariats public-privé Romands (CPPPR) dont le lancement est prévu en novembre 2011 à Genève ou une structure déjà existante comme PPP Schweiz active à Zurich. Par ailleurs, des programmes du type eco-label permettent d'aborder le développement durable d'une manière pragmatique et financièrement bénéfique pour les PME et grandes entreprises. Les bénéfices qu'une entreprise peut tirer en travaillant avec le secteur public peuvent se résumer ainsi :

**Financier** : Lors de partenariats où un transfert de compétences s'opère entre la sphère privée et la sphère publique. Des programmes de ce type existent notamment dans le domaine énergétique, de la mobilité ainsi que du tri des déchets. Les communes, les villes et les partenaires de l'eco-label proposent aux PME et grandes entreprises une série de mesures visant à optimiser des processus, des infrastructures et surtout de générer des économies en respectant l'environnement.

Par exemple, les solutions développées en ce qui concerne la gestion électrique d'un bâtiment, par la mise en place d'un système d'allumage et d'extinction automatique ou par l'accès à des tarifs préférentiels pour le déplacement en transports publics permettent d'assurer des économies substantielles.

**Collaborateur** : Développer des partenariats avec la municipalité afin de trouver des solutions pour les crèches ainsi que la mobilité du personnel. Des mesures sont prises pour faire bénéficier des accès aux salles de sports à la pause déjeuner pour les collaborateurs qui travaillent dans la ville ou la commune.

De plus, des programmes du type carte de fidélité assurant des tarifs préférentiels dans les commerces locaux pour les collaborateurs eco-citoyens (ayant réalisés certaines actions citoyennes) seront lancés à la fin de cette année.

**Sociétal** : L'entreprise est un acteur majeur de la société. De ce fait, elle jouit d'obligations et de droits au sein de la collectivité qui l'héberge. Par conséquent, la collectivité se doit d'aborder les entreprises comme un client dans le cadre de ses prérogatives.

Dès lors, l'entité privée peut bénéficier de services au niveau social et environnemental. Prenons comme exemple, les ateliers d'entreprises organisés par la Ville de Carouge qui favorisent l'échange de compétences et de facteurs clés de succès dans une démarche environnementale. D'autres villes organisent des journées pour la collectivité dans lesquelles les collaborateurs se mobilisent pour les espaces verts de la ville par exemple.

**Image:** Enfin, la plupart des parties prenantes de l'entreprise (collaborateurs, actionnaires, fournisseurs et clients) sont de plus en plus sensibles aux actions d'engagements sociaux.

**ACTU PME Malgré les efforts de rapprochement entre ces deux milieux, ne pensez-vous que les entreprises privées sont souvent réticentes à l'idée de travailler avec le secteur public ?**

**Sebastian Chiappero** Il y a deux explications majeures à cet état de fait. La première est due à la nature humaine qui base sa perception du monde sur des stéréotypes et des préjugés.

La deuxième raison est liée à la méconnaissance des métiers et des rôles de chacun. Cette réticence est également palpable auprès du secteur public lorsqu'il s'agit de travailler avec le secteur privé. À ce titre, la présence d'organes catalyseurs comme des cabinets spécialisés dans la gestion des partenariats public-privé offre une plate-forme propice à la création de synergies entre ces deux mondes.

Des succès tels que la mise en place d'eco-contrats passés entre la Ville de Genève et la Migros (suppression des sacs en bout de caisse), Givaudan, Merck-Serono (optimisation des filières de recyclage), DSR (réduction de la consommation énergétique électrique) afin de réduire leurs impacts environnementaux démontrent que les réticences s'estompent rapidement.

**ACTU PME Le cabinet Sponsorize est très actif dans la promotion des éco-engagements auprès des entreprises. Ne pensez-vous pas que les freins pour s'engager dans une démarche environnementale restent importants pour des entreprises de petite taille ?**

**Sebastian Chiappero** C'est tout le contraire, les PME sont les premières bénéficiaires de ce type d'engagements. Les grandes entreprises bénéficient généralement de postes de responsable de développement durable à l'interne. Pour les PME, le fait de bénéficier d'un transfert de compétences et d'une aide à la résolution de problématiques concrètes par ce type de partenariats en est que bénéfique.

De plus, la démarche est largement positive puisqu'en moyenne les 150 entreprises déjà eco-engagées qui vont de la multinationale à la très petite entreprise à Genève et à Meyrin par exemple ont bénéficié d'un retour sur investissement 3 à 5 fois supérieurs aux investissements engagés. Ceci grâce à des mesures d'économies en phase avec leurs activités mais également par le transfert de compétences assuré par les pouvoirs publics.

En ce qui concerne les TPE et PME, un exemple illustre bien que s'engager pour l'environnement est financièrement intéressant. En effet, aux États-Unis le concept du « carrot mob » a connu un succès retentissant.

Celui-ci a débuté à San Francisco lorsqu'un écologiste convaincu s'est adressé à son tabac de quartier afin de lui demander d'investir dans des luminaires et des frigos neufs grands consommateurs d'énergie. Le propriétaire du tabac lui a clairement indiqué qu'investir dans du nouveau matériel lui coûterait trop cher. C'est ainsi que le citoyen de San Francisco a imaginé un processus fort original et créateur de valeur nommé « carrot mob ».

Il a proposé au responsable du tabac de faire la promotion de son commerce auprès des consommateurs sensibles à l'environnement. En contrepartie, le propriétaire devait lui assurer d'investir un pourcentage du chiffre d'affaire dans l'achat d'ampoules écologiques et de nouveaux frigos. L'opération a été un succès en 1 journée plus de 200 personnes se sont présentées dans le tabac pour acheter des marchandises.

**ACTU PME La certification est une décision volontariste de l'entreprise pour la mise en place d'un système de management environnemental reconnu tant à l'intérieur de**

## **l'entreprise qu'auprès de ses partenaires. Qu'est ce qui différencie la norme ISO 14001 de la certification Eco-label proposée par votre cabinet ?**

**Sebastian Chiappero** Tout sauf le terme « certification ». Le label ISO certifie notamment le respect de processus et de standards. La certification Eco-label certifie le respect d'un engagement prit par l'entreprise auprès de la collectivité publique pour l'atteinte d'objectifs basés sur la gestion du tri, énergétique et de mobilité à savoir:

1. économies financières substantielles pour l'entreprise
2. sensibilisation de ses collaborateurs
3. les mesures incitatives
4. résolution de problématiques liées au mandat de la collectivité publique.

Les 150 entreprises eco-engagées pour une durée de 3 ans ont pour la plupart débutées avec des mesures pragmatiques telles qu'augmenter le tri de recyclage du pet, baisser le taux d'impression pour évoluer ensuite dans des mesures de mobilité douce, d'audit énergétique et de bâtiment.

En outre, la démarche eco-label offre à l'entreprise une série de bénéfices et d'avantages grâce aux partenaires de l'eco-label tels que les transports publics genevois ou les Services Industriels de Genève qui offrent des tarifs préférentiels pour l'achat d'abonnements de transport aux employés des sociétés titulaires d'un eco-label.

Enfin, bénéficier d'un eco-label, c'est entrer dans une communauté qui offre des ateliers de travail sur des thématiques bien précises telles que la gestion énergétique des bâtiments, la mobilité en entreprise, le tri des déchets ou bien la gestion de l'eau dans les industries.

## **ACTU PME Est-ce que la certification Eco-label s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise ?**

**Sebastian Chiappero** Tout à fait, elle est partie intégrante d'une démarche RSE puisqu'elle couvre les trois piliers du développement durable à savoir, les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Interview réalisée par Thierry Dime

Copyright © Actu PME - Tous droits réservés